UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

DÉLIBÉRATION

du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 04 février 2025

Délibération du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs n°02-2025-02-04 relative à la composition des comités de sélection

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712.2 et L952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;
Vu la délibération n°01-2025-02-04 du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs portant création des comités de sélection de la campagne d'emplois 2025.

Article 1 : Le comité de sélection relatif au recrutement d'un **MCF** sur le poste n°**250486** en **61ème** section est composé de **12** membres et est ainsi constitué :

Membres locaux					
Classement	Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
1	GOUPIL Alban	EiSINe – CRESTIC	MCF	61	Président du Comité
2	COLAS Maxime	EiSINe – CRESTIC	MCF	61	Président suppléant
3	CARRE Véronique	EiSINe – CRESTIC	PR	61	Membre
4	MORAIN-NICOLIER Frédéric	IUT de Troyes – CRESTIC	PR	61	Membre
5	SADDEM Ramla	EiSINe – CRESTIC	MCF	61	Membre
6	NUZILLARD Danielle	EiSINe – CRESTIC	PR	61	Membre

Membres externes				
Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
CHECCHIN Paul	Université de Clermont Auvergne - ISPR	PR	61	Membre
LE BOUQUIN-JEANNES Régine	Université de Rennes - LTSI	PR	61	Membre
MARANGE Pascale	Université de Lorraine - CRAN	MCF	61	Membre
MONTRESOR Silvio	Le Mans Université – LAUM	MCF	61	Membre
THIRIET Jean-Marc	Université de Grenoble – GIPSA LAB	PR	61	Membre
VARRAY François	INSA de Lyon - CREATIS	MCF	61	Membre

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Christophe CLÉMENT

le 19/02/2025

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa notification. Celui-ci est a adressé à :
Université de Reims Champagne-Ardenne – 2 avenue Robert Schuman 51724 cedex
La présente décision est également susceptible dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne :
Via l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr
Ou
Par courrier à adresser à : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex.